

Économie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE – Février 2018 – Rédac chef : P. Le Scouëzec

Le chiffre du mois

14,3%. C'est la part d'enfants scolarisés à 2 ans en Picardie en 2017. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale (11,7%) et se situe au 5^{ème} rang des 22 anciennes régions françaises de métropole, loin toutefois du Nord-Pas-de-Calais (31,3%).

Pour autant, ce résultat n'est pas aussi bon qu'il paraît. En effet, hors zone d'éducation prioritaire (ZEP), la part des enfants scolarisés à 2 ans dans notre région est de 10,6% (9,7% en France), soit le 8^{ème} rang régional. Et, dans les ZEP, ce taux est de 29,1%, ce qui ne classe la Picardie qu'au 14^{ème} rang des régions de métropole ! En fait, ce n'est que parce que la part d'élèves en zone d'éducation prioritaire est plus importante en Picardie que dans la plupart des autres régions que le taux global de 14,3% des enfants de 2 ans scolarisés permet à la région de se situer dans le 1^{er} quart des régions. C'est ce qu'on appelle un effet de structure.

La réalité, c'est que ce taux est encore faible en ZEP et qu'il est à peine au-dessus de la moyenne pour l'ensemble des territoires !

Or, on sait que la scolarisation dès 2 ans est un atout pour la réussite du parcours scolaire des enfants, surtout quand leur milieu social est défavorisé. De plus, les scolariser conduit à grossir les effectifs de maternelle et donc à maintenir, voire créer, des classes qui sont, aujourd'hui, parfois supprimées ! Mais ce handicap de la région est volontairement ignoré. On masque le problème en ne parlant que des Hauts-de-France et du dédoublement des cours élémentaires, permettant de faire oublier ce qui se passe avant !

Le nombre de ruptures conventionnelles s'accroît toujours

6292 ruptures conventionnelles ont eu lieu en 2015 en Picardie. C'est 3,8% de plus que l'année précédente (+6,3% dans les Hauts-de-France). Sur la période 2009-2015, la hausse est de 75% alors qu'elles ont doublé (+197%) dans la grande région. Cela prouve que cette disposition est de plus en plus utilisée par l'employeur car elle permet de mettre fin à un contrat de travail à durée indéterminée sans préavis. Cette rupture doit faire l'objet d'un accord entre le salarié et le patron après une « libre » discussion. Mais cette liberté du consentement du salarié a été largement remise en cause par les Prud'hommes dans les affaires qu'ils ont jugées, soulignant les pressions, voire le harcèlement, subis par les personnes pour quitter leur emploi.

Cet outil a largement contribué à développer la flexibilité du travail, surtout dans les entreprises de moins de 50 salariés et le secteur tertiaire, c'est-à-dire là où les salariés bénéficient le moins du soutien d'un représentant syndical. Ainsi, 22% des ruptures picardes ont eu lieu dans le commerce, 13% dans la construction, 11% dans la restauration.

Autre signe que ces pertes d'emploi sont rarement voulues : dans plus de la moitié des cas, les personnes vont s'inscrire à Pôle Emploi après leur rupture. Le nombre des inscrits à l'opérateur public en 2015, suite à une rupture conventionnelle, est de 6961, soit plus que le nombre de ruptures annuelles dans la région ! Cela indique qu'une partie de ceux qui quittent « volontairement » leur emploi peuvent rester longtemps au chômage.

L'utilisation des ruptures dans la gestion de la main d'œuvre est différente selon les départements picards. On en dénombre 1442 en 2015 dans l'Aisne (+42% depuis 2009), 2877 dans l'Oise (+79%) et 1973 dans la Somme (+103%). C'est donc dans ce dernier département que l'usage de cette méthode conduisant à plus de flexibilité du travail (pour l'employeur !) est, proportionnellement, le plus répandu et c'est aussi là qu'il a le plus progressé.

Une information économique à sens unique

L'emploi industriel continue à diminuer en Picardie. La baisse a été de 0,9% en Picardie sur un an, entre octobre 2016 et septembre 2017. Pourtant, selon la note de conjoncture de l'Insee de décembre dernier, « le taux de marge de l'industrie française a atteint en 2016 un niveau inédit depuis plus de 30 ans, se situant à 41% ! ». Ce taux mesure, schématiquement, la part du capital dans le partage de la valeur ajoutée, autrement dit le pourcentage des richesses créées que conserve l'entreprise avant de verser les salaires et impôts. En clair, c'est un indicateur de rentabilité.

Les causes de ces marges record sont « les baisses des prélèvements sur les entreprises et l'amélioration liée à la baisse récente du prix du pétrole ». Ainsi, jamais l'industrie n'a été aussi rentable depuis 30 ans en France, mais elle continue quand même à licencier pour accroître ses profits !

En 2013, le patronat avait dénoncé la baisse temporaire de ces fameux taux et obtenu de nouvelles aides et réductions des contributions sociales. Aujourd'hui qu'ils sont au plus haut, pas une ligne dans les médias. Car, plus que jamais, c'est le patronat qui dicte les choix des sujets économiques dont il est « utile » parler. Et pas question d'aborder ceux qui le fâcheraient... ou bien seulement à la marge, histoire de faire croire encore à un semblant de démocratie !

Tourisme : une région, deux tendances

La saison touristique 2017 (de janvier à novembre) dans l'hôtellerie n'a pas été bonne dans les Hauts-de-France. Les arrivées ont certes progressé de 1,1%, mais les nuitées ont baissé de 1,2%. Cela résulte en partie du démantèlement de la « jungle » de Calais fin 2016, qui réduit la présence policière dans les hôtels de la zone.

Mais ces données de la grande région masque une nouvelle fois les spécificités picardes. Sur les 11 premiers mois de 2017, la fréquentation des hôtels s'est accrue dans notre région : +3,8% pour les arrivées, +3,5% pour les nuitées.

En revanche, la saison 2017 (d'avril à septembre) dans les campings a été excellente dans les Hauts-de-France avec une hausse de 9,6% des arrivées et de 10,3% des nuitées par rapport à 2016. Mais la progression a été plus modérée en Picardie, avec +5,6% d'arrivées et +8,9% de nuitées, et encore essentiellement grâce aux bons résultats de la Somme (+11,1% d'arrivées et +18,7% de nuitées) car la fréquentation est en baisse dans l'Aisne et l'Oise.

Ces chiffres montrent donc que Picardie et Nord-Pas-de-Calais restent deux territoires différents qu'il faut toujours de dissocier lors des analyses économiques et sociales si l'on veut avoir une image exacte de notre région.

Reconversions à l'hôpital

Le malaise du personnel hospitalier est de plus en plus visible. La baisse des effectifs malgré une activité croissante, la pénibilité du travail, le gel des salaires sont autant de facteurs qui y concourent. Un indicateur vient conforter ce sentiment : en Picardie, les bilans de compétences effectués par des personnels hospitaliers dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF) sont en forte augmentation. Souvent, ces bilans sont réalisés pour faire le point sur ses acquis pour envisager une reconversion. Comme quoi l'hôpital est bien malade !

Un jeune Picard sur six a des difficultés à lire

En 2016, 15,9% des Picards âgés de 16 à 25 ans qui ont participé à la Journée Défense et Citoyenneté rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture. Cela situe la Picardie au 1^{er} rang des régions françaises de métropole, nettement au-dessus de la moyenne nationale de 10,8%. A quoi il faut ajouter 12,3% de ces participants qui sont des lecteurs médiocres.

Ce problème est majeur en Picardie car la part des jeunes connaissant des difficultés de lecture est de 17,7% dans l'Aisne (1^{er} département de France métropolitaine pour cet indicateur), 17,5% pour la Somme (2^{ème} place) et 13,5% dans l'Oise (9^{ème} place). Ces résultats montrent que les fondamentaux de l'enseignement ne sont pas acquis par tous. C'est pourquoi la réduction du nombre d'élèves en CP dans les quartiers les plus défavorisés ne règle pas tous les problèmes, surtout quand elle conduit à fermer des classes ailleurs. Le territoire rural est en effet tout aussi exposé au risque de mauvaise maîtrise de la lecture et de la compréhension de l'écrit, indispensables pour la suite des études et la vie professionnelle.

Cela va donc à l'encontre des arguments purement comptables de Macron pour justifier les fermetures actuelles de classes.

Maman s'occupe des enfants, papa travaille

La présence d'enfants au sein de la famille n'impacte toujours que le travail de la femme

En matière d'égalité sociale, l'égalité Femmes-Hommes reste à conquérir. Ainsi, en 2014 en Picardie, 77,6% des femmes de 25 à 54 ans n'ayant pas d'enfant ont un emploi, 63,2% à temps complet, 14,4% à temps partiel. Le fait d'avoir un seul enfant modifie assez peu ces taux, que l'enfant soit âgé de plus ou moins 3 ans. Cela tient en partie au fait qu'elles ont plus souvent la charge d'une famille monoparentale, les obligeant à travailler.

La présence d'un deuxième enfant les conduit à se mettre plus souvent à temps partiel (entre 21 et 25% d'entre elles), mais surtout pendant la période où celui-ci a moins de 3 ans. Après, ce qui correspond à sa scolarisation, une partie d'entre elles reprend son activité à plein temps.

En revanche, l'arrivée d'un troisième enfant les amène très fréquemment à arrêter de travailler : seules 60% d'entre elles continuent d'avoir un emploi, un taux qui n'est plus que de 40% lorsque le 3^{ème} enfant a moins de trois ans, dont la moitié à temps partiel.

Dans le même temps, en Picardie, le taux d'emploi des hommes reste compris entre 82 et 89% selon leur nombre d'enfants, presque toujours à temps complet. Contrairement aux femmes, ils privilégient donc toujours leur situation professionnelle par rapport à celle de la famille, un choix qui n'est pas propre à la région.

Les mentalités ont donc encore besoin d'évoluer, même si les inégalités salariales peuvent parfois expliquer cette situation.

Part des femmes et des hommes en emploi selon le nombre d'enfants en Picardie en 2014

